

À dix-huit kilomètres de la mer, à la confluence de l'Orne et de l'Odon, Caen s'affirme comme une ville entre mer et nature. Structurée par un fleuve côtier aujourd'hui partiellement canalisé, la ville fut fortement marquée à l'est par l'industrie métallurgique, tout en préservant au sud l'accès direct à la nature par sa vaste prairie inondable qui pénètre au cœur de la ville. Aujourd'hui connue pour sa plaine agricole et la qualité de sa pierre calcaire, Caen puise en réalité son identité dans les cours d'eau et les prés normands, ce qui en fait une ville naturellement structurée par sa trame verte et bleue.

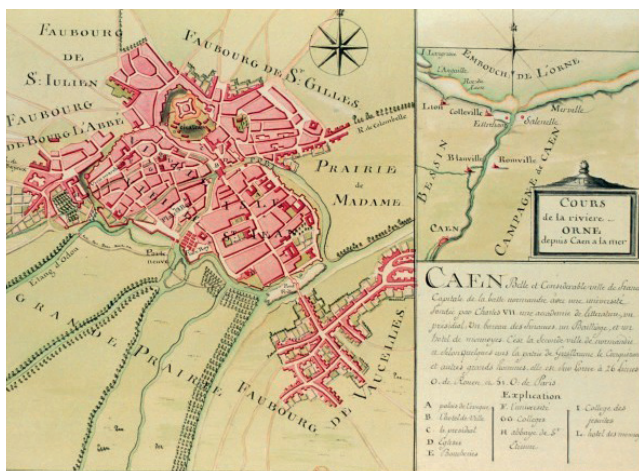
Par sa politique des espaces verts et son travail sur la préservation des continuités écologiques, Caen a devancé les attendus de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Caen, capitale stratégique de Guillaume le conquérant

Au milieu du XI^e siècle, le duc de Normandie Guillaume le conquérant choisit la ville de Caen pour en faire sa capitale : il avait trouvé l'endroit idéal pour protéger sa flotte en fond d'estuaire, tout en érigeant son château sur un coteau rocheux, impenable au-dessus des marais.

Un pont datant de l'époque romaine rendait l'ensemble stratégique : de son donjon, le futur roi anglo-normand contrôlait toutes les circulations.

Les marécages de l'an mil, fortement canalisés, laissèrent la place à un port décrit comme l'un des plus actifs de l'ouest au XVI^e siècle. De « Petite Venise », la ville de Caen devint, la démographie aidant, un vaste cloaque vaseux et malsain que le XIX^e siècle se chargea d'assainir, en recouvrant progressivement tous les affluents et bras de l'Orne. Seul témoin de l'époque où la nature dominait la ville, subsiste le « camp du drapeau » : ainsi Barbey d'Aurevilly se plaisait-il à appeler la Prairie, vaste pré inondable de quatre-vingt-dix hectares au centre de la ville.



Extraits de l'atlas Trudaine, vers 1750.

On distingue les multiples bras de l'Orne, l'Odon et la Noë qui définissent le paysage de la « Venise normande ». Des canaux ont permis d'assécher les marécages et de les transformer en prés de fauche dès le XI^e siècle au profit de l'abbaye aux Hommes. L'actuelle prairie de Caen y est désignée sous le vocable « grande prairie » tandis que son pendant nord-est, la prairie de Madame (autour de l'abbaye aux Dames), a été progressivement drainée et construite à partir de la fin du XVIII^e siècle.

La Prairie

Espace constituant le poumon vert de la ville, la Prairie est aujourd'hui transformée en hippodrome.



Source : www.caen.fr

Site protégé depuis 1932, ce morceau de nature qui entre dans la ville se prolonge par la vallée de l'Orne, espace naturel sensible aménagé autour d'une voie verte. En 1982, la création d'un plan d'eau artificiel, à vocation essentiellement ornithologique (cf. 1^{er} plan sur la photo), consacre sa vocation de zone humide intra-urbaine riche en biodiversité et protégeant la ville lors des crues.

242 espèces végétales y sont répertoriées. Près de 200 oiseaux y séjournent, y compris des espèces qui fuient en général les milieux urbains : bécassines, hérons ou éperviers côtoient les plus habituels mouettes et cormorans. En 2015, le groupe ornithologique normand a même identifié une locustelle, oiseau en danger d'extinction dans la région.

Mails et espaces verts

Avec 591 hectares d'espaces verts et 41 500 arbres dans l'espace collectif, le patrimoine vert de Caen occupe près de 25 % de l'espace urbain. En plus de la Prairie, le Jardin des plantes (4 ha), la Vallée des jardins (11 ha), la Colline aux oiseaux (17 ha), les jardins familiaux (2 ha) et quelques cimetières remarquables pourraient aisément être reliés et constituer de nouvelles continuités écologiques.

Consciente de cette ressource hors du commun (Caen est la quatrième ville française en surface d'espaces verts par habitant, avec plus de 50 m²), la ville a adopté une gestion différenciée des parcs et jardins en vue de stopper définitivement l'utilisation des phytosanitaires en 2017. Caen s'est notamment lancée dans la protection biologique : la ville propose ainsi aux particuliers des larves de chrysopes et coccinelles pour protéger les plantes contre les pucerons. La sensibilisation à l'environnement est une priorité du service du cadre de vie qui a, par exemple, mis en place un circuit-découverte des arbres remarquables du centre-ville. Les mails plantés de platanes ou de tilleuls abritent en effet d'agréables promenades très fréquentées par les Caennais et les touristes.

« Caen est la plus jolie ville, la plus avenante, la plus gaie, la mieux située, les plus belles rues, les plus beaux bâtiments, les plus belles églises ; des prairies, des promenades, et enfin la source de tous nos plus beaux esprits : j'en suis charmée. »
Lettre de madame de Sévigné à sa fille, 1689.

L'eau, entre paysage et aménagement

S'il est un paysage qui a beaucoup évolué sur le territoire du schéma de cohérence territoriale (SCoT), c'est celui de l'eau. L'estuaire s'étant progressivement, au cours des 10 000 dernières années, comblé d'alluvions marines et fluviales, il donne le paysage d'aujourd'hui, à savoir une prairie plutôt humide de faible relief. Cette histoire explique le sol tourbeux par endroit, la richesse en zones humides et le risque d'inondations, l'écoulement du fleuve pouvant être retenu par les marées montantes. Avant la construction du barrage de Montalivet, la marée remontait en effet jusqu'à Louvigny, en amont de Caen.

Entre-temps, l'Odon a subi plusieurs recouvrements partiels, de 1860 à 1932, date de son busage souterrain définitif. Ces aménagements à l'intérieur de la ville de Caen ont fait suite à la longue histoire du canal de Caen à la mer, initialement dessiné par Vauban mais approuvé en conseil municipal seulement en 1836 et inauguré le 23 août 1857.



Aujourd'hui, la baie de Sallenelles constitue la forme de reliquat paysager le plus proche de ce qu'était la basse vallée de l'Orne il y a quelques siècles.



Le canal a ouvert, pour Caen et sa région, une période d'expansion commerciale avec un trafic voyageurs et fret qui se développera tout au long du XIX^e siècle. La seconde moitié du XX^e siècle vit décroître l'activité portuaire jusqu'à l'abandon du bassin Saint-Pierre où ne subsistent aujourd'hui que des bateaux de plaisance. La presqu'île entre l'Orne et le canal est devenue une vaste friche industrielle depuis la dernière coulée de la société métallurgique de Normandie en 1993. Ce vaste espace de 18 km de long constitue le principal paysage en devenir du territoire de Caen-Métropole. Après l'ère industrielle, l'eau semble adopter une nouvelle vocation paysagère et touristique.

Des réservoirs de biodiversité à la diversité des milieux

Avec dix sites naturels classés, cinq sites naturels inscrits, deux zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique et cinq sites Natura 2000, le territoire de Caen-Métropole abrite des réservoirs de biodiversité donnant naissance à des continuités écologiques qu'il convient de préserver dans le SCoT, selon la loi valant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », promulguée en 2010. Le SCoT Caen-Métropole comprend 143 communes autour de Caen sur une surface de 900 km².

Les parcs périurbains

Outre la prairie, un espace maraîcher et quelques prés humides, la ville de Caen possède deux forêts périurbaines (la forêt de Grimbois, 475 ha, et le parc de Croisilles, 116 ha), qui portent ses espaces verts à une surface totale de 1182 ha. Dans la continuité de la vallée de l'Orne, le Conseil départemental est propriétaire des prés humides gérés en tant qu'espaces naturels sensibles. Une convention commune permet la valorisation d'un projet actuellement en cours sur les vallées de l'Orne et de l'Odon, axe naturel et touristique majeur du territoire.

L'agglomération a en effet adopté, depuis 2003, une politique de protection dite « de parcs périurbains », ou zones agricoles à protéger et à aménager, afin de préserver certains espaces de l'urbanisation. Ces zones protégées dans le schéma de cohérence territoriale sont au nombre de quatre : les vallées de l'Orne et de l'Odon, Cambes-en-Plaine, la vallée du Dan et le parc de l'abbaye d'Ardenne. (cf. carte ci-contre)

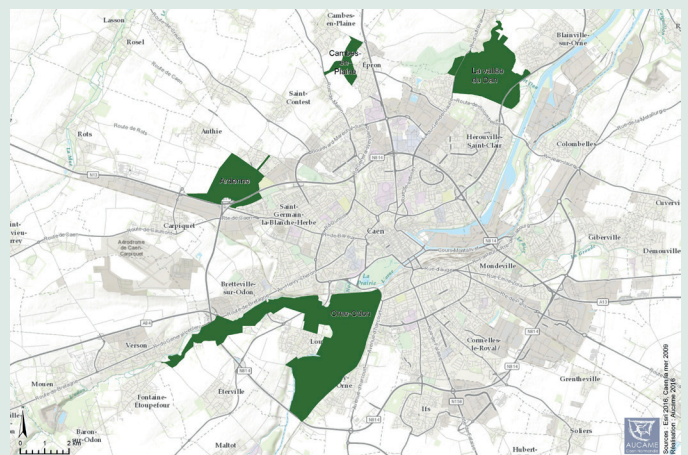


Abbaye fondée au XII^e siècle à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, au nord-ouest de Caen, l'abbaye d'Ardenne, dite « l'abbaye aux champs », est aujourd'hui occupée par l'Institut mémoires de l'édition contemporaine (IMEC). C'est en ce lieu de France que l'on peut consulter notamment les manuscrits de Marguerite Duras, Colette ou Samuel Beckett, les premières éditions des livres de Jules Verne ainsi que les partitions originales d'Erik Satie.

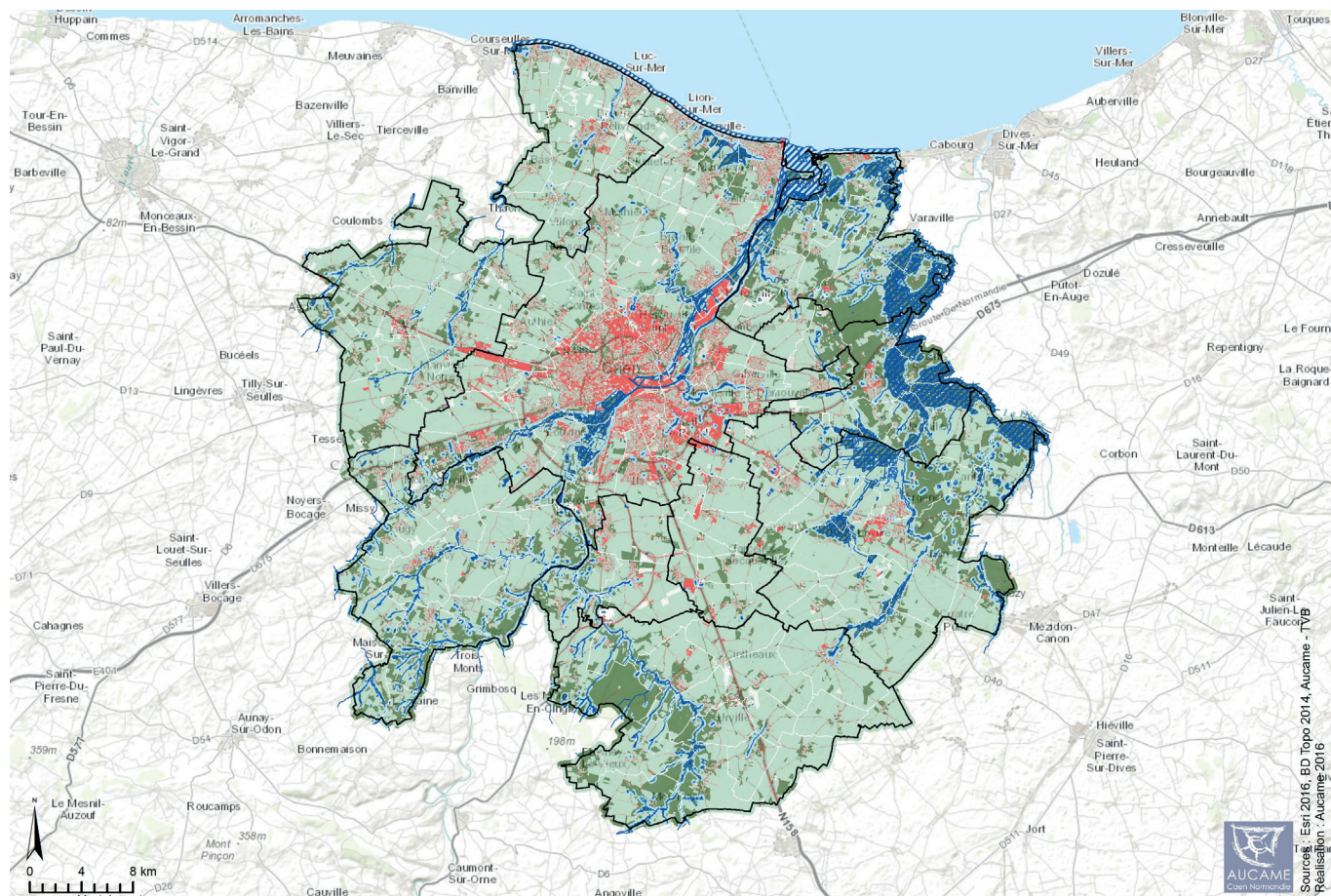
Les anciens jardins de l'abbaye, aujourd'hui à vocation agricole, sont protégés de l'urbanisation grâce à cette politique des parcs périurbains.

L'ancienne abbatiale d'Ardenne abrite la bibliothèque de l'IMEC.

Parcs agricoles périurbains de Caen la mer



Synthèse de la trame verte et bleue de Caen-Métropole (en rouge, les milieux répulsifs)



Si Caen est connue pour sa plaine agricole fertile, la ville est au centre d'un territoire qui offre toute la diversité paysagère de la Normandie bien qu'elle n'en représente que 3 % de la surface :

- > La vallée de l'Orne et ses affluents, jalonnés par des coteaux escarpés ponctués de landes sèches, pelouses siliceuses et coteaux calcaires, présente de nombreuses variétés d'orchidées.
- > L'estuaire et la baie de l'Orne constituent l'espace majeur de la biodiversité régionale qui jouit de protections particulières pour les oiseaux.
- > La bande littorale d'une trentaine de kilomètres, essentiellement constituée d'une côte sableuse est largement urbanisée, mais deux espaces à haute valeur écologique subsistent : les falaises de Lion-sur-mer et le Cap Romain à Saint-Aubin-sur-mer.
- > Les zones humides des marais de Chicheboville - Bellengreville, Vimont et de la Dives abritent des habitats naturels rares au niveau régional.
- > La forêt de Cinglais et le bois de Bavent forment deux réservoirs de biodiversité de la trame verte.
- > La plaine agricole, espace de grandes cultures, accueille la nidification des espèces avicoles affectionnant les milieux ouverts.

L'équilibre entre ces paysages évolue rapidement sous la pression de la périurbanisation. De nouvelles franges urbaines se banalisent, juxtaposant le plus souvent espaces urbains et grandes cultures. Avec la loi Grenelle 2 et l'instauration des trames vertes et bleues, la diversité des milieux est désormais protégée.

De la diversité des milieux à la trame verte et bleue

Un partenariat étroit entre le pôle Caen Normandie Métropole et l'Aucame a permis de rassembler et géolocaliser les données écologiques qui ont permis de cartographier la trame verte et bleue avec suffisamment de finesse pour qu'elle soit intégrable dans les plans locaux d'urbanisme. Dans cette vaste plaine agricole intimement mêlée à des espaces de bocage, les haies et les alignements d'arbres constituent aussi une richesse inventoriée en tant que telle.

Le plan-guide du plus vaste espace de développement de la ville, la presqu'île entre Caen et la mer dessinée par l'Orne et son canal, s'appuie lui aussi sur ces traces bocagères qui constituent l'identité même du territoire. C'est donc avec une forte légitimité territoriale que l'Aucame a mis au point une méthode innovante qui a permis de produire un mode d'occupation du sol à deux dimensions (couverture et usage du sol).

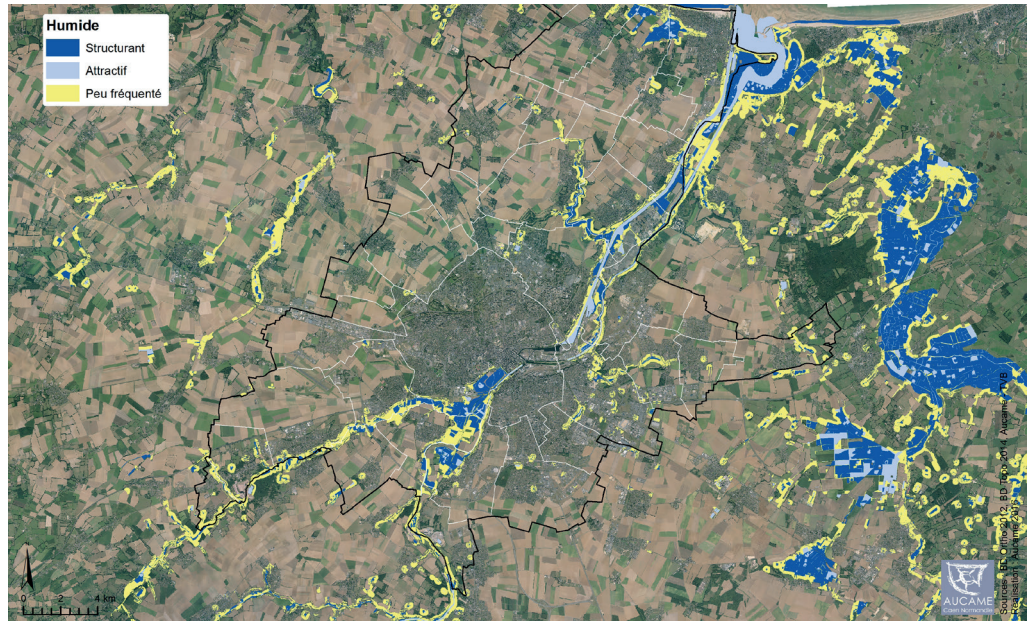
Une première trame verte et bleue du SCoT Caen-Métropole a été produite en 2010 mais l'échelle de saisie des données ne permettait pas de les inclure au niveau plus fin des Plans locaux d'urbanisme par exemple.

En 2015, les cartographies de croisement des deux dimensions (usage/couverture) rendent visibles toutes sortes d'espaces à enjeux : imperméabilisation du sol et risque d'inondation, zones en mutation, évolution des surfaces agricoles en herbe... Ainsi par exemple, les surfaces en herbe étant caractérisées selon leur usage en habitat, en économique ou en agricole, de nombreux traitements peuvent en découler (perméabilité, déchets verts, opportunités de connexions écologiques...).

Sous-trame humide de Caen la mer

La nouvelle trame verte et bleue définit sept sous-trames, avec caractérisations écologiques et croisement possible avec d'autres bases de données comme les données naturalistes (flore, géologie, orthoptères, oiseaux, amphibiens et reptiles...), les données « zones humides » identifiées par les services de l'Etat et la détection des pelouses sèches grâce au repérage des prairies soumises à de fortes pentes.

Les sept sous-trames (agricole ouvert, agricole extensif, thermophile, boisé, humide, aquatique, littoral) permettent de caractériser avec précision le mode d'occupation rural, ce qui est très nouveau pour notre territoire.



Sous-trame bleue traversant Caen : on reconnaît en bleu la prairie qui se prolonge par les espaces naturels sensibles dans la vallée de l'Orne. La césure écologique majeure du territoire apparaît ici dans la traversée de la ville où les deux rives de l'Orne sont bétonnées.



La nature sauvage (ici la roselière de la Prairie au cœur de Caen) et la nature spontanée des bords de trottoirs retrouvent peu à peu la considération qui leur manquait auprès des habitants, en complément de la nature jardinée, offrant une grande variété de décors et de services urbains.

La ville de Caen a la chance de s'inscrire dans un environnement naturel varié qui constitue une véritable attractivité résidentielle, touristique et économique pour l'ensemble du territoire. Ces nombreuses fonctionnalités écologiques préservées constituent l'atout majeur du centre-ville tout en incitant aux modes actifs de transport qui s'appuient naturellement sur les continuités vertes dans les aménagements (pistes cyclables, promenades plantées...).

L'agglomération de Caen, qui va se transformer en communauté urbaine en 2017, dispose avec ce réseau de biodiversité d'une armature verte qui fonde à la fois son identité historique et son insertion dans l'urbanisme du XXI^e siècle.

Pour en savoir plus :

- > www.aucame.fr/web/publications/SIG/SIG_accueil.php
- > www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14108f.pdf
- > <http://caen.fr/caen-ville-verte>

Réalisation & mise en page : Aucame 2016

Contact : as.boisgallais@aucame.fr

Directeur de publication : Patrice DUNY

Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole

19 avenue Pierre Mendès France - 14000 CAEN

02.31.86.94.00 / contact@aucame.fr

www.aucame.fr

